



Assemblée générale

Soixante-dixième session

39^e séance plénière

Lundi 26 octobre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour pour cet après-midi, j'ai le triste devoir d'informer les membres de l'Assemblée du décès, le 19 octobre 2015, de S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple libyens, ainsi qu'à la famille de M. Treki.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Ali Abdussalam Treki, ancien Président de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Minah (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes ici assemblés pour honorer la mémoire d'un homme d'État qui vient de nous quitter, certains d'entre nous ont le cœur très lourd. Le Groupe des États d'Afrique est particulièrement inspiré par ses années d'activité dans la fonction publique nationale et internationale, ici à l'ONU et dans son pays d'origine. Nous saluons les services qu'il a rendus en sa qualité de Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, de Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et de Vice-Président de l'Assemblée générale à sa trente-septième session. Le point culminant de son travail ici à l'ONU a été son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, en 2009.

En mon nom personnel et au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens à exprimer nos condoléances les plus sincères au peuple libyen et à la famille de M. Ali Treki, et nous les encourageons à trouver ensemble un réconfort dans le legs qu'il laisse en matière d'exercice de fonctions nationales et internationales.

Certains d'entre nous, ici à l'ONU, se rappelleront son puissant discours d'acceptation (voir A/64/PV.1) à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Dans ce discours, il avait indiqué très clairement que, si la Seconde Guerre mondiale avait vu la victoire de certains États et que la Charte des Nations Unies avait conféré à ces États victorieux certains droits qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33387(F)



Document adapté

Merci de recycler



n'étaient pas accordés à l'ensemble des Membres de l'Organisation, le monde a changé depuis lors. Il n'était par conséquent plus possible pour l'ONU, avec plus de 190 États Membres, de rester l'Organisation qu'elle avait été lorsqu'elle n'en comprenait que 50. Ce sont des paroles que nous devons garder à l'esprit alors que nous abordons la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la réforme du Conseil de sécurité. Il nous a laissé un héritage sur lequel nous devons faire fond tandis que nous continuons de plaider en faveur d'une ONU réformée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, en tant que Président du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, exprimer mes plus sincères condoléances à la famille endeuillée de l'ancien Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, M. Ali Abdussalam Treki.

L'Ambassadeur Treki était un homme doté d'une vaste culture et un vétéran de la diplomatie et des relations internationales. Il a été Ministre des affaires étrangères de la Libye de 1977 à 1980 et a occupé plusieurs fois le poste de Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies. En 1982, il a été l'un des Vice-Présidents de l'Assemblée générale à sa trente-septième session et a présidé plus tard la Quatrième Commission. Durant son mandat de Secrétaire libyen aux affaires de l'Union africaine, il a joué un rôle significatif dans la création de l'Union africaine.

La candidature de l'Ambassadeur Treki à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session a été appuyée par 53 pays d'Afrique. Il a pris ses fonctions le 15 septembre 2009. C'était une année très chargée et le monde était confronté à de nombreux défis : crises économique et alimentaire, instabilité politique, questions concernant la protection des droits de l'homme et celles liées aux objectifs du Millénaire pour le développement, et santé mondiale. C'est sous sa présidence que l'Assemblée a fusionné les quatre organismes œuvrant à la promotion de la femme pour en faire ce qui est aujourd'hui une entité nouvelle et singulière : ONU-Femme.

Rappelons-nous son premier discours (voir A/64/PV.1) le jour où il assumait la présidence de

l'Assemblée générale. M. Treki s'était dit déterminé à mettre fin aux guerres, ainsi qu'à leurs causes et leurs conséquences. Il avait déclaré que le dialogue et la compréhension mutuelle étaient le seul moyen de résoudre nos problèmes, et que les embargos et les blocus étaient contre-productifs et exacerbent les antagonismes et la rébellion, tout en mettant en péril le respect envers la communauté internationale. Nous pensons que les paroles de l'Ambassadeur ont une résonance aujourd'hui encore, car le dialogue et la compréhension mutuelle sont vraiment le meilleur moyen de résoudre les conflits dans le monde.

Le décès de l'Ambassadeur Treki est une perte non seulement pour les États d'Afrique mais aussi pour de nombreux États Membres de l'ONU. C'est pourquoi je voudrais terminer ma courte déclaration en exprimant encore une fois les plus sincères condoléances des États d'Asie et du Pacifique. Nos prières vont aux membres endeuillés de la famille de M. Treki. Que son âme repose en paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Galbavý (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

C'est avec une immense douleur que nous avons appris la disparition de S. E. M. Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Au nom des États de l'Europe orientale, je voudrais exprimer au Gouvernement et au peuple libyens, ainsi qu'à la famille de M. Treki, notre profonde sympathie et nos plus sincères condoléances.

M. Treki était un diplomate chevronné et bien au fait des questions traitées à l'ONU, ayant occupé par trois fois le poste de Représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation mondiale. Le Président Treki a joué un rôle important dans la création de l'Union africaine, contribué de manière considérable aux efforts internationaux visant à promouvoir la paix et la stabilité, et mené une médiation dans plusieurs conflits en Afrique, à Chypre et aux Philippines ainsi que dans d'autres régions du monde, notamment dans les pays membres de notre groupe régional.

M. Treki était Secrétaire aux affaires de l'Union africaine de son pays lorsqu'il est devenu le soixante-quatrième Président de l'Assemblée générale en 2009.

En tant que tel, il laissera le souvenir d'un être qui cultivait un esprit de coopération et de consensus, et l'on se rappellera sa direction éclairée et son dévouement au service de l'Organisation. Que Dieu ait son âme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Saint-Kitts-et-Nevis, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Condor (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je présente mes condoléances à la suite du décès de S. E. M. Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

M. Treki possédait une vaste expérience dans les domaines de la diplomatie et du multilatéralisme, et avait eu une longue carrière au service de son pays. Il a été Secrétaire libyen aux affaires de l'Union africaine, Ambassadeur en France, Représentant permanent auprès de la Ligue des États arabes au Caire et Ministre des affaires étrangères.

M. Treki a aussi été Représentant permanent de son pays à trois reprises. Il a présidé la Quatrième Commission et représenté la Libye à la Commission des droits de l'homme. M. Treki a été notamment élu Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, entre 2009 et 2010, point culminant d'une carrière consacrée aux relations internationales. Durant son mandat de Président de l'Assemblée générale, M. Treki a appelé de nouveau l'Assemblée à se concentrer sur trois aspects essentiels pour son succès, à savoir l'appui, la coordination et l'innovation. Ce sont là des aspects que nous devons tous continuer de soutenir tandis que nous efforcrons, à l'avenir, de renforcer le rôle de l'Assemblée générale.

On se souviendra aussi du dévouement de M. Treki pour l'Union africaine, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés. Ses études d'histoire et d'histoire politique l'ont bien préparé à servir la communauté internationale et la famille des Nations Unies. Nous exprimons notre plus sincère sympathie à sa famille, à ses amis et à ses collègues. La communauté des Nations Unies déplore sa perte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je présente au peuple et au Gouvernement libyens nos plus sincères condoléances suite au décès de S. E. M. Ali Abdussalam Treki, ancien Président de l'Assemblée générale.

On se souvient du Président Treki pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de promouvoir les idéaux de l'ONU en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Brillant diplomate libyen, il a occupé les fonctions de Ministre libyen des affaires étrangères à plusieurs reprises et de Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies pas moins de trois fois. En 2009, après une remarquable carrière au sein du service diplomatique libyen, M. Treki a assumé la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Tout au long de sa carrière, il s'est constamment efforcé de promouvoir la coopération de la Libye avec la communauté internationale. Les membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États expriment leur gratitude pour ce que le Président Treki a offert à l'ONU ainsi que leur sympathie et leurs condoléances aux membres de sa famille. Nos pensées et nos prières les accompagnent en cette période difficile.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui intervient au nom du pays hôte.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai aujourd'hui pour triste mission de prendre la parole au nom du pays hôte, les États-Unis, suite au décès de notre collègue et ancien Président de l'Assemblée générale, M. Ali Abdussalam Treki. Nous tenons à présenter nos sincères condoléances à sa famille, à sa famille élargie, à ses amis et à l'ensemble du peuple libyen, au service duquel il a travaillé. Comme nous le savons tous, l'Ambassadeur Treki était un brillant diplomate et un membre apprécié de notre communauté ici, à l'ONU.

Les nombreuses fonctions qu'il a exercées, y compris celles de représentant de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, de Ministre des affaires étrangères de la Libye, d'Ambassadeur de la Libye en France et, plus récemment, de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, illustrent sa remarquable carrière au service de son pays, de son continent et de l'ensemble de la communauté mondiale. Entre autres succès diplomatiques, l'Ambassadeur Treki

a joué un rôle important dans la création de l'Union africaine et dans les efforts de médiation dans plusieurs conflits en Afrique et dans d'autres régions du monde.

Au nom des États-Unis, je tiens à dire encore une fois que nous déplorons vivement le décès d'un mari et d'un père, ainsi que d'un collègue et d'un ami.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président par intérim, les représentants des groupes régionaux et la représentante du pays hôte des sincères condoléances exprimées aujourd'hui à la famille de M. Ali Abdussalam Treki, à ses proches et à ses amis. Je me dois également de remercier tous ceux qui ont adressé leurs condoléances à la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies, que ce soit par téléphone ou par courrier, et avant tout le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon. Tous peuvent être assurés que toutes ces condoléances parviendront à la famille du défunt.

Je voudrais pour commencer exprimer mes plus sincères condoléances à l'épouse de M. Ali Treki, à son fils et à ses filles, à ses frères et à tous ses proches et amis. Je partage la tristesse causée par son disparition. Que Dieu lui accorde toute sa miséricorde.

M. Ali Treki a eu une vie professionnelle bien chargée qui a duré quatre décennies. Il a exercé de nombreuses fonctions au sommet de la pyramide diplomatique libyenne : Ministre des affaires étrangères, Secrétaire aux affaires de l'Union africaine et Ministre pour l'unité arabe. Il a également été Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York à trois reprises, Ambassadeur de Libye en France et Représentant permanent de la Libye auprès de la Ligue des États arabes au Caire.

M. Treki a également présidé la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, chargée de la décolonisation en 1983, à un moment où de nombreux pays pliaient toujours sous le poids de la colonisation et de l'apartheid. Il a également été Vice-Président de l'Assemblée générale à sa trente-septième session, en 1982, et Président de l'Assemblée à sa soixante-quatrième session, en 2009-2010. M. Treki a réalisé un travail extraordinaire pour renforcer l'action commune arabe et l'action commune africaine. Il a directement contribué aux efforts de médiation menés dans le cadre de nombreux conflits internes et interétatiques,

notamment en Afrique concernant les conflits au Soudan, au Tchad, les conflits entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et entre Djibouti et l'Érythrée, ainsi que dans d'autres régions du monde : la Bosnie-Herzégovine, Chypre, les Philippines, et le conflit entre l'Iraq et l'Iran par exemple.

À la tête des services diplomatiques libyens, M. Ali Treki a travaillé dans des conditions difficiles et, malgré cela, a fait preuve d'un très grand professionnalisme et d'une patience formidable. Il devait concilier les sautes d'humeur et les ambitions irréalistes du dictateur qui dirigeait la Libye, d'une part, et, d'autre part, la réalité des relations internationales et l'intérêt véritable de la Libye. Il a réussi à préserver le professionnalisme et le respect de la diplomatie libyenne et a contribué à sauvegarder les intérêts de la Libye. La Libye fait aujourd'hui ses adieux à l'un des symboles de sa diplomatie qui a œuvré avec ferveur pour les intérêts de son pays.

Le souvenir de M. Ali Treki, homme d'État, patriote zélé ayant à cœur l'intérêt de son pays, nationaliste défendant les affaires de sa nation, Africain défendant les intérêts de son continent et aspirant à la paix et à la sécurité internationales et au bien de l'humanité tout entière, restera bien présent dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu et ont travaillé de près avec lui.

Point 12 de l'ordre du jour

Le sport au service du développement et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/70/L.3)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.3.

M. Nuzman (Brésil) (*parle en anglais*) : Ayant participé aux Jeux olympiques et en ma qualité de Président du Comité d'organisation pour les Jeux paralympiques qui se dérouleront à Rio de Janeiro en 2016, c'est pour moi un privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale et de présenter le projet de résolution A/70/L.3, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Je me trouve dans ce foyer du dialogue pour parler de trêve : la trêve olympique. C'est le plus grand des honneurs dans ce temple du consensus où est hissé

le drapeau olympique, symbole de la diversité. Nous avons pour mission d'organiser les Jeux olympiques et de créer ainsi un monde meilleur pour les générations à venir, afin de les aider à voir la vie à travers le sport et à considérer le sport comme un moyen offert à tous d'édifier une société plus juste dans un monde plus sain.

Le sport assure un avenir meilleur aux athlètes et à l'ensemble de la famille sportive, qui comprend les médecins, les entraîneurs, les mécènes, les professeurs, les journalistes et les supporteurs. Il y a six ans, à Copenhague, j'avais demandé à mes amis et collègues présents à la réunion du Comité international olympique (CIO) de voter pour Rio de Janeiro afin de s'ouvrir à 180 millions de jeunes passionnés à travers toute l'Amérique du Sud, qui englobe un continent de 400 millions de personnes, et créer de nouvelles possibilités extrêmement intéressantes pour le Mouvement olympique.

L'Amérique du Sud est une région nouvelle pour le Mouvement olympique : c'est pour la première fois nous organiserons les Jeux. C'est une source d'inspiration. Les portes sont ouvertes à d'autres régions du monde. Le sport a le potentiel de favoriser la solidarité, une meilleure éducation, l'inclusion sociale et la compréhension, de concourir à la paix et de susciter l'espoir pour les générations à venir. Nous sommes en quête de nouvelles perspectives qui permettront aux jeunes de bâtir l'avenir qu'ils méritent. Le Comité international olympique a soutenu notre rêve. Les frontières du Mouvement olympique se sont élargies. Lorsque nous réfléchissons à la véritable signification de l'esprit du CIO et que nous voyons le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président du CIO, M. Thomas Bach, travailler de conserve, nous prenons conscience que notre avenir est entre de très bonnes mains. Rio de Janeiro est prête à marquer l'histoire. La ville est en pleine transformation. L'héritage des Jeux de 2016 sera tangible et pérenne. Notre message est que le sport fait partie du programme pédagogique de la ville – un nouveau système de mobilité urbaine offrant de multiples possibilités d'emploi et un facteur de progrès durable pour l'avenir.

(l'orateur poursuit en français)

C'est le pouvoir unique qu'a le Mouvement olympique de transformer des villes, des régions, des pays et la vie de millions de personnes, et de changer l'histoire. C'est de cet objectif majeur que nous rêvons, à savoir que l'humanité avance vers un monde plus juste, plus pacifique, avec de multiples ouvertures pour la

jeunesse. La Trêve olympique ne doit pas être seulement un rêve. Nous sommes ici aujourd'hui pour promouvoir la transformation par le sport. Nous souhaitons la paix.

(l'orateur reprend en anglais)

La paix est le seul avenir juste pour l'humanité, c'est pourquoi notre objectif est de laisser un héritage de paix durable aux jeunes – un message d'espoir pour l'avenir – en renforçant les droits des garçons et des filles à travers le monde. Ce message comprend le droit à l'éducation, l'accès au sport, l'accès aux soins de santé et la protection contre la maltraitance et la négligence. J'ai souligné que ce point sera crucial aux Jeux de 2016 à Rio, étant donné que 50 000 volontaires et 11 millions de jeunes étudiants, susceptibles de prendre part à notre programme éducatif, apporteront leur concours. Ces garçons et ces filles participent également aux compétitions scolaires organisées chaque année par le Comité olympique brésilien, dans lesquelles le sport sert de cadre à une vie meilleure. Il reste 284 jours avant que la flamme olympique n'arrive au stade Maracanã pour la cérémonie d'ouverture des XXXI^e Jeux olympiques. Aujourd'hui est le jour idéal pour que chacun d'entre nous contribue encore davantage à la réalisation d'un avenir meilleur pour les générations à venir.

Au nom du Brésil, de la ville de Rio de Janeiro et du Comité d'organisation, ainsi que des partenaires, et avec le ferme appui de tous les niveaux d'administration – État fédéral, États et municipalités, je remercie l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et lui demande d'appuyer le projet de résolution.

M. Purevsuren (Mongolie) *(parle en anglais)* : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale pour évoquer le rôle du sport et de l'idéal olympique dans la promotion de la paix et du développement.

De par sa nature même, le sport est synonyme de participation. Il est synonyme d'intégration et d'égalité. Il incarne des valeurs humaines telles que le respect de l'adversaire, l'acceptation de règles contraignantes, le travail d'équipe et l'équité – des principes qui sont également consacrés par la Charte des Nations Unies. Le sport peut aider à surmonter les conflits, aussi bien au sein des États qu'entre eux. Il promeut le rapprochement, comble les clivages sociaux, économiques et culturels, et renforce le sentiment d'identité commune. C'est pourquoi il importe de faire du sport un outil de promotion de la paix, du dialogue et de la réconciliation dans les zones de conflit et de

troubles, aussi bien pendant des manifestations sportives internationales qu'à d'autres périodes. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous voterons pour le projet de résolution A/70/L.3 présenté par le Brésil, qui accueillera l'année prochaine les XXXI^e Jeux olympiques et les XV^e Jeux paralympiques.

Nous saluons le travail réalisé par le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix et par les autres institutions compétentes pour mettre en œuvre la Trêve olympique et le Plan d'action des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix. Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que le sport était un élément important du développement durable, comme l'indique le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté au Sommet historique qui s'est tenu le mois dernier.

La Mongolie se félicite de la décision de l'Assemblée générale de proclamer le 6 avril Journée internationale du sport au service du développement et de la paix. Le sport est profondément enraciné dans le mode de vie traditionnel des Mongols. La lutte, les courses de chevaux et le tir à l'arc sont les trois compétitions anciennes qui servent traditionnellement à mesurer le courage et la force des nomades. Le développement du sport figure donc au sommet des priorités du Gouvernement mongol.

Depuis 2011, nous appliquons un programme national global de promotion du sport qui vise à promouvoir les sports et l'éducation publics afin d'inciter à un mode de vie sain et d'accroître la longévité de la population, en aidant les sportifs et les athlètes, en construisant des centres de sport et de remise en forme destinés au grand public, notamment aux jeunes, aux enfants et aux personnes handicapées, et en encourageant les partenariats public-privé dans le développement du sport. Il envisage également, entre autres choses, de renforcer les capacités nationales en matière de sport et de compétences des athlètes, pour qu'ils puissent enregistrer des performances de haut niveau dans les compétitions mondiales. Nous voulons en outre élargir le type de sports dans lesquels nous concourons aux Jeux olympiques et dans d'autres championnats internationaux.

Le sport ouvre de nouveaux horizons aux individus, aux communautés et aux États. Il étend les engagements mondiaux pris en faveur du renforcement de la santé physique, mentale et émotionnelle et de la cohésion et du bien-être sociaux, tout en encourageant

également l'esprit d'équipe, la solidarité et le respect des normes et des règles du jeu et en sensibilisant à la question des droits de l'homme, dont il favorise en outre une plus grande compréhension.

Le sport est important pour promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier, grâce aux interactions qu'il suscite entre des personnes d'origines et de cultures différentes. De par sa nature universelle, le sport peut inculquer les valeurs du respect, de la diversité, de la tolérance et de l'équité, servant ainsi d'outil dans la lutte contre toutes les formes de discrimination.

En tant que pays candidat à un siège au Conseil des droits de l'homme lors des élections qui se tiendront dans quelques jours, la Mongolie est fermement attachée à la promotion des droits de l'homme, y compris par le sport. Le sport recèle un pouvoir exceptionnel : celui de réunir, de mobiliser et d'être une source d'inspiration. Profitons donc tous du sport pour contribuer à créer un monde plus sain, plus heureux et plus prospère, un monde dans lequel personne n'est laissé pour compte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Whiteley (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Le projet de résolution A/70/L.3 dont nous sommes saisis ce jour, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », met en exergue l'indispensable interaction entre la paix et le sport. L'Union européenne et ses États membres restent très attachés aux valeurs de l'idéal olympique et ne ménageront aucun effort pour promouvoir le concept de la trêve olympique – un concept ancestral, mais toujours d'actualité –, car c'est un moyen précieux d'avancer vers la paix et la solidarité.

Les Jeux olympiques ont toujours été associés à cet idéal de trêve. Nous considérons le sport comme un outil inestimable pour encourager le dialogue et la compréhension mutuelle entre les personnes d'origines différentes. Le concept de trêve olympique nous donne une occasion exceptionnelle d'instaurer, ne serait-ce que temporairement, un arrêt des hostilités et de promouvoir le règlement pacifique des différends. Aujourd'hui en particulier, alors que l'extrémisme violent gagne en puissance, l'idéal de la trêve olympique peut servir de parfait exemple historique de réconciliation et de coexistence pacifique, même pendant un bref intervalle.

Nous remercions chaleureusement le Brésil d'avoir facilité le projet de résolution de cette année et lui présentons tous nos vœux de succès pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2016. Nous nous félicitons tout particulièrement que le projet de résolution de cette année contienne plusieurs références positives à la protection des droits de l'homme et prenne acte du fait que le sport peut permettre de promouvoir les droits de l'homme et d'en renforcer le respect universel.

Pour terminer, je me permettrai d'insister une nouvelle fois sur notre détermination à appuyer le règlement pacifique des différends. Je tiens à profiter de la présente occasion pour exhorter tous les États Membres à transmettre un message d'unité en respectant la trêve olympique durant les Jeux olympiques 2016 qui se tiendront à Rio de Janeiro.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Monaco.

M^{me} Picco (Monaco) : Habitée des grands rendez-vous internationaux, la ville de Rio de Janeiro est sur le point d'accueillir à nouveau un événement planétaire, s'il en est, du 5 au 21 août 2016 pour les Jeux olympiques et du 7 au 18 septembre 2016 pour les Jeux paralympiques, organisés pour la première fois par un pays d'Amérique du sud.

La Principauté de Monaco fait entièrement sien l'engagement d'édifier un monde pacifique et meilleur par le biais de l'idéal olympique. Nous saluons, cette année encore, l'adoption par consensus du projet de résolution A/70/L.3 dont nous nous sommes portés coauteur.

Plus de 20 ans après l'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Organisation, la présente session constitue un nouveau jalon, à la suite de la reconnaissance du sport comme partenaire important du développement durable, dans le document final (résolution 70/1) du Sommet des Nations Unies en septembre dernier. Nous sommes entièrement convaincus que le sport contribue

« au développement et à la paix (...); à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité; et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. » (*résolution 70/1, par. 37*)

Ces mots, tirés de la déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignent à sa juste valeur le rôle que joue le sport à tous les niveaux.

Je voudrais souligner l'approche du Comité international olympique (CIO) qui a fait de la durabilité le principe central de son travail. À cet égard, le Comité et ses différentes commissions accompagnent le pays hôte dans le processus de préparation des Jeux et veillent à offrir aux athlètes les infrastructures adéquates pour les compétitions mais surtout, et au-delà des Jeux, aux millions d'habitants de Rio une amélioration de leur qualité de vie. Cela se traduit par la création d'emplois, la formation de la population de la ville hôte, la rénovation et la construction de nouvelles infrastructures urbaines et sportives, sans parler de la participation des femmes. En tant que ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques, Rio va concentrer, l'été prochain, tous les regards de la planète. Mais l'héritage de cet événement perdurera bien au-delà de l'instant, intense mais éphémère, de la compétition.

Nous saluons ainsi l'action du CIO et de son Président, pour l'adoption de l'Agenda olympique 2020, ainsi que pour les nombreuses actions entreprises sur le terrain, qui font du CIO un partenaire essentiel. La coopération renforcée entre l'ONU et le CIO n'aurait su autant se développer sans l'engagement confiant et solidaire du Secrétaire général et du Président du CIO, concrétisé par un accord-cadre qui établit un partenariat solide et efficace pour promouvoir les idéaux et valeurs communs aux deux Chartes. Je tiens également à saluer les efforts constants du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix.

Nous constatons que les valeurs intrinsèques du sport reflètent à bien des égards celles de l'Organisation et que son vocabulaire peut se transposer dans notre engagement, pris en septembre dernier, avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte dans la réalisation des objectifs de développement durable. De même, les idéaux de la Charte des Nations Unies que sont la dignité et la valeur de la personne humaine, l'égalité de droits des hommes et des femmes, le progrès social et la tolérance trouvent leur écho dans le sport. La retranscription des valeurs sportives dans notre vie quotidienne permet de construire une société plus harmonieuse, saine, apaisée et solidaire.

Au-delà des mots, comment peut se concrétiser, dans la pratique, la contribution du sport? Le sport, c'est le dépassement de soi pour atteindre le but fixé, en capitalisant sur ses forces. Le sport, c'est aussi se

mettre au service du collectif en sublimant la somme des qualités et en réduisant les failles individuelles. Car l'on pourra aller beaucoup plus loin ensemble plutôt qu'en abordant les défis seuls et en ordre dispersé.

Alors que le nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde s'élève à 70 millions, je tiens à rendre hommage au CIO qui s'investit et œuvre, par l'engagement de son Président honoraire, à apporter à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants des perspectives d'autonomisation et une vie meilleure par le biais du sport.

La pratique du sport et l'olympisme ne se résument pas au seul fait de battre des records mais ils permettent de rassembler les peuples du monde entier autour de trois principales valeurs, à savoir l'excellence, l'amitié et le respect. La pratique du sport et l'idéal olympique ne se résument pas au seul fait de remporter une médaille, mais consistent aussi à participer côte à côte, dans un esprit convivial et fraternel, à la plus belle et la plus noble des compétitions sportives que sont les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. C'est donc avec impatience que nous attendons de voir à nouveau les drapeaux de l'ONU et du CIO flotter ensemble sur les quatre sites olympiques de Rio de Janeiro, illustrant encore la pleine synergie entre les deux organisations. Mais avant le moment, toujours magique, où la flamme olympique s'embrasera à Rio de Janeiro, elle aura parcouru 500 villes, dont 300 au Brésil même, faisant ainsi mieux connaître au monde ce grand pays. L'enthousiasme, la ferveur et l'hospitalité cariocas feront bientôt résonner les noms de Barra da Tijuca et de Deodoro aux côtés des temples de Maracanã et de Copacabana, de renommée mondiale. Nous souhaitons plein succès au Brésil et à Rio de Janeiro, « *cidade maravilhosa* ».

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer rendre hommage à l'ONU pour les activités qu'elle entreprend à l'appui du sport. Je voudrais également saluer au nom de ma délégation les efforts que consacre inlassablement le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, M. Wilfried Lemke, à la promotion du sport dans le monde entier, et lui réitérer le soutien de la Tunisie dans cette tâche. Je salue également M. Thomas Bach, Président du Comité international olympique (CIO), et lui réitérer notre appui dans le cadre des efforts déployés par le CIO pour promouvoir la paix et la compréhension entre les peuples par le sport et l'idéal olympique, pour instaurer

la Trêve olympique et pour oeuvrer en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Tout au long de l'histoire, le sport a joué un rôle important dans toutes les sociétés, sous l'angle de la compétition ou de la simple activité physique. C'est pourquoi les nations et les peuples ont toujours travaillé à développer et promouvoir le sport, qui fait partie intégrante de la vie quotidienne et constitue l'une des dimensions de la vie communautaire et culturelle. Il était tout naturel, par conséquent, que le sport devienne un principe clef du système des Nations Unies et un droit fondamental de la personne, qu'il convient de respecter, d'appliquer et de reconnaître, comme outil aussi modeste dans son coût qu'important par ses effets dans les domaines humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, que ce soit dans le contexte du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales de développement comme des fédérations sportives, des forces armées, des médias et d'autres organisations. Davantage encore qu'une pratique reconnue dans toutes les sociétés, le sport constitue également un investissement important dans le présent et l'avenir, en particulier dans les pays en développement. Il joue un rôle de premier plan à l'appui de l'intégration sociale et du développement économique dans une variété de contextes géographiques, culturels et politiques. Compte tenu de son rôle moteur et de la multiplicité de ses effets positifs sur les individus, je note avec satisfaction que le sport a été inscrit au nombre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) adopté au Sommet des Nations Unies consacré en septembre dernier à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. L'interdépendance entre le sport et le développement, d'une part, et entre le sport et la paix, d'autre part, apparaît de plus en plus nettement, dans le cadre de la prise de conscience de son caractère central dans le développement et des liens qu'il a avec l'aspiration de l'humanité à jouir pleinement des droits universels, sans discrimination, dans des conditions permettant de donner à tous les individus les mêmes chances, et de leur permettre de mener une vie décente dans un climat de bien-être, de sécurité et de développement équitable.

Dans le cadre des efforts visant à faire du sport un outil au service de la paix et du développement social, j'ai le plaisir de dire que la Tunisie appuie le projet de résolution A/70/L.3, présenté cette année par le Brésil, sous le titre « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », à l'occasion de la trente et unième session des Jeux olympiques d'été et

de la quinzième session des Jeux paralympiques d'été. Le projet réaffirme la détermination de la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour faire du sport un outil de dialogue et de réconciliation, que ce soit au niveau national, régional ou international, et de promotion de la solidarité, de la tolérance et de la diversité culturelle, et des droits de l'homme. Il souligne également l'importance qu'il y a à donner la priorité au sport dans les politiques nationales des États Membres ainsi qu'à en souligner le caractère mondial, comme outil de promotion de la paix, du développement durable, de l'éducation et de la santé.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de la Tunisie aux Jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront à Pyeongchang, en Corée du Sud, en 2018 et à Tokyo en 2020, et qui seront une occasion de promouvoir et de renforcer la culture de la paix et l'harmonie.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le sport a la faculté d'entretenir les rêves et d'être porteur d'espoir. Le sport a la faculté de changer le monde, et même l'avenir de l'humanité. Le sport, par conséquent, mérite le plus grand respect. Dans un esprit de paix, la communauté internationale doit une fois de plus adopter d'une seule voix le projet de résolution A/70/L.3, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », adopté sur une base biennale depuis 1993. Comme il ressort de divers documents de l'ONU, ce projet de résolution en est venu à incarner le souhait de l'humanité d'édifier un monde fondé sur les règles de la concurrence loyale, de la paix, de l'humanité et de la réconciliation, règles que le Japon respecte profondément et appuie fermement. Le Japon salue à cet égard l'initiative et le rôle prépondérant du Brésil, qui accueillera les Jeux olympiques et paralympiques l'année prochaine et qui a présenté le projet de résolution de cette année. Coauteur de ce projet de résolution, le Japon l'appuie fermement dans cet effort. Nous sommes convaincus que les Jeux de l'année prochaine, à Rio de Janeiro, permettront de réaliser les idéaux et les objectifs énoncés dans le projet de résolution.

Le Japon accueillera les Jeux olympiques et paralympiques à Tokyo en 2020. C'est avec grand plaisir que nous nous employons à poser les jalons qui permettront à la communauté internationale d'assister aux performances exceptionnelles d'athlètes de haut niveau du monde entier. Nous aurons également le privilège d'accueillir dans notre pays une multiplicité d'invités des quatre coins du monde. Le Japon est

déterminé à tout mettre en œuvre pour que ces jeux soient un très grand succès. Le Japon tient notamment à ce que ces Jeux de Tokyo de 2020 consacrent la réalisation des trois idéaux suivants : premièrement, permettre à chacun de donner le meilleur de lui-même; deuxièmement, réaliser l'unité dans la diversité et, troisièmement, établir un lien avec l'avenir.

Donner le meilleur de soi-même, dans le cadre des Jeux de Tokyo de 2020, cela passe par l'organisation de manifestations sportives qui permettent à chaque athlète de réaliser sa meilleure performance athlétique et de donner son maximum.

L'unité dans la diversité, cela signifie accepter et respecter les différences de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, de langue, de religion, d'opinion – politique ou autre –, de naissance, de capacités ou de toute autre condition, afin de promouvoir la paix, pour que la société puisse continuer à se développer et à prospérer. Les Jeux olympiques de Tokyo de 2020 créeront un environnement accueillant et sensibiliseront à la notion d'unité dans la diversité parmi les citoyens du monde.

Dernier point, mais non des moindres, il s'agit d'établir un lien avec l'avenir. Je me souviens qu'il y a un demi-siècle, les Jeux de Tokyo de 1964 avait complètement transformé le Japon, renforcé l'ouverture du peuple japonais sur le monde extérieur et contribué à la croissance rapide de l'économie du pays. Nous espérons que les Jeux de 2020 permettront au Japon de promouvoir des changements constructifs dans le monde et de laisser un héritage positif pour les générations futures. Dans le cadre des préparatifs des Jeux de 2020, le Gouvernement japonais met en œuvre divers programmes relatifs à l'initiative « Le sport pour demain », qui s'adresse à plus de 10 millions de personnes dans plus de 100 pays. Plus précisément, nous avons l'intention de nous concentrer sur l'amélioration des installations sportives, la coopération dans la conception des programmes sportifs et la mise en valeur des ressources humaines.

Le Japon continuera de promouvoir le sport en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix, d'autres organismes des Nations Unies, les États Membres et des organisations non gouvernementales, afin que les Jeux de Tokyo de 2020 inspirent les peuples du monde et laissent un héritage positif au Japon et dans le monde.

M^{me} Vraila (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce s'associe à la déclaration faite il y a quelques minutes par l'observateur de l'Union européenne. Pour des raisons évidentes, ma délégation voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Dès le VIII^e siècle avant J.-C., les Jeux olympiques antiques avaient vocation à être une force pour la paix et la solidarité entre les anciennes cités-États grecques, qui déclaraient une trêve pendant la période allant du septième jour avant l'ouverture des Jeux au septième jour après leur clôture. L'objectif suprême était d'assurer la tenue pacifique des Jeux en protégeant la ville contre les invasions et en ordonnant aux particuliers et aux autorités publiques de s'abstenir d'entraver le passage des athlètes. Comme l'historien Thucydide l'a affirmé, si un État violait la trêve, ses athlètes étaient bannis des Jeux.

La notion de trêve olympique est née durant l'Antiquité et a été appliquée pendant 1 200 ans par la suite. Les Grecs considéraient que les Jeux étaient une occasion de remplacer le conflit par une compétition amicale. Toutefois, l'idéal de la Trêve olympique a revêtu également une grande importance pour la renaissance des Jeux olympiques dans l'ère moderne en tant qu'outil précieux pour promouvoir l'entente internationale et la paix dans le monde.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'accent qui est mis sur la paix olympique est devenu l'une des principales caractéristiques de l'idéologie olympique moderne. La création du Centre international pour la trêve olympique, à laquelle la Grèce a activement contribué aux côtés du Comité international olympique, a donné un nouvel élan à la recherche de la paix. Plus important encore, l'inclusion de la Trêve olympique dans le cadre onusien, par le biais de l'adoption de résolutions pertinentes, a conféré un rôle distinct à cet idéal. Nous ne devons pas oublier que, dans un monde marqué par les différences, les inégalités et les conflits, un accord de trêve, même temporaire, représente un accomplissement de la part de la communauté internationale. Nous considérons, par conséquent, qu'il nous incombe de continuer à promouvoir la Trêve olympique et de ne ménager aucun effort pour veiller à sa mise en œuvre effective.

En 2016, le Brésil accueillera à Rio de Janeiro les XXI^e Jeux olympiques et les XV^e Jeux paralympiques. Je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès au Brésil dans cette exigeante entreprise. La tâche qui nous revient à tous est d'assumer nos responsabilités en observant la Trêve olympique et en faisant de la

paix un objectif réalisable, ne serait-ce que cette fois. Nous devons tous nous inspirer des Jeux olympiques de l'année prochaine et réfléchir à la manière dont le sport peut être utilisé comme un outil précieux pour prévenir ou réduire les tensions et jeter des ponts entre les pays.

M. Laassel (Maroc) : Ma délégation se réjouit de la tenue du présent débat qui porte sur le thème de l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. Le Royaume du Maroc tient à rendre ici un hommage tout particulier à tous les organismes internationaux qui promeuvent le rôle du sport à travers le monde, et se félicite de l'action menée par le Comité international olympique et le Comité international paralympique afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix fondée sur l'esprit de la Trêve olympique. Ma délégation salue également la proclamation par l'Assemblée générale de la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix le 6 avril, destinée à célébrer la contribution du sport et de l'activité physique à l'éducation, au développement humain, à l'adoption de modes de vie sains et à l'édification d'un monde pacifique. Ma délégation est également heureuse de coparrainer le projet de résolution A/70/L.3 présenté par le Brésil, que nous espérons voir adopté par consensus par l'Assemblée générale.

Depuis l'aube de la civilisation humaine, le sport a toujours contribué de façon non négligeable à aplanir les différences, à faire converger les points de vue et à rapprocher les pays. Le sport a une capacité unique en son genre d'attirer, de mobiliser et d'inspirer les hommes à travers le monde. Il n'a aucune frontière géographique ni sociale. C'est un puissant facteur d'inclusion sociale et d'épanouissement qui permet de renforcer les relations et de promouvoir les idéaux de paix, de fraternité, de solidarité, de non-violence, de tolérance et de justice.

Le Maroc se réjouit de la similitude des principes sur lesquels est bâtie l'ONU et ceux qui servent d'assise à l'olympisme. Les idéaux olympiques ressemblent étroitement à ceux de l'ONU, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels. D'ailleurs, nous nous félicitons de la présence du drapeau de l'ONU à tous les événements olympiques; elle vient rappeler l'objectif commun de l'Organisation des Nations Unies et du Comité international olympique. L'organisation des différentes manifestations sportives constitue une réelle opportunité pour promouvoir la connaissance, la compréhension et l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit

là d'une occasion idoine pour véhiculer des messages de paix et de tolérance, messages éducatifs qui corrigent les stéréotypes et les clichés, appellent à la lutte contre l'ignorance, l'intolérance et la discrimination, et favorisent le rapprochement des différences culturelles. Ma délégation souligne le rôle crucial et la contribution essentielle et durable du sport à la diffusion et à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Le Royaume du Maroc a élaboré une politique nationale dans le domaine du sport et du développement. Depuis 2008, le Maroc dispose d'une stratégie permettant d'ancrer la pratique du sport et ses valeurs dans la vie quotidienne de nos concitoyens, de confirmer le sport comme un droit essentiel et un élément important d'insertion sociale, et d'élargir l'accès à la pratique sportive, tout en redynamisant la vie associative sportive. Cela traduit également la volonté constante de Sa Majesté le Roi de donner une forte impulsion à la dynamique du développement, faisant du sport un élément fondamental pour le développement des capacités et aptitudes personnelles des jeunes, qui ont toujours figuré parmi les priorités stratégiques du Royaume du Maroc, qu'il s'agisse de leur éducation, de leur formation, de leur accès au marché du travail, de leur participation à la vie politique ou de leur contribution aux domaines économique, social et culturel. Chaque individu devrait avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination aucune. À ce titre, ma délégation souligne la nécessité de s'assurer de la participation, en particulier, des femmes, des filles et des personnes en situation de handicap à toutes les activités sportives afin que le principe de l'égalité entre hommes et femmes soit consacré et que les divers stéréotypes soient éliminés.

Pour conclure, ma délégation souhaite réitérer sa détermination à renforcer, à travers le sport, la fraternité internationale, l'amitié, la bonne volonté et l'unité entre les peuples, car il n'y a pas de meilleur moyen que le sport pour inculquer et encourager les valeurs du respect de la diversité et de la tolérance entre les communautés, les civilisations et les cultures. En outre, la paix et la non-violence figurent parmi les valeurs essentielles que nous défendons.

Mme Liew (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour se réjouit à la perspective de l'adoption aujourd'hui du projet de résolution A/70/L.3, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Nous sommes heureux

d'être l'un des coauteurs du projet de résolution déposé par le Brésil, et nous nous félicitons des idéaux incarnés par la Trêve olympique.

Le sport s'accompagne de nombreux avantages pour les sociétés. Outre qu'il favorise des modes de vie sains, il aide à renforcer le capital social et est une école de vaillance. De surcroît, il représente, foncièrement, un moyen de réunir les gens autour d'un objectif d'excellence et de transcender les différences d'ordre socioéconomique, culturel ou national. Les Jeux olympiques, lieu par excellence de l'exploit sportif, ont contribué à promouvoir la paix, la tolérance et la solidarité partout dans le monde. Le programme olympique 2020 approuvé par le Comité international olympique en décembre 2014 constitue ainsi une feuille de route stratégique dans nos efforts mondiaux visant à promouvoir le mouvement olympique, à en préserver les idéaux et à renforcer l'utilité du sport aux fins du développement durable. Je voudrais, à cette occasion, remercier le Président du Comité international olympique, M. Thomas Bach, de la clairvoyance et de l'impulsion qui ont été les siennes à la tête de ces réformes.

Les Jeux olympiques ont été pour nous une source d'inspiration dans l'optique de l'instauration à Singapour d'une solide culture du sport. On pourrait dire que notre plan directeur, Vision 2030, retrace la manière dont le sport peut être une stratégie nationale permettant de développer chez tout un chacun la santé et la résilience, de forger des collectivités fortes et unies, d'inculquer les valeurs fondamentales, de créer des souvenirs communs et d'édifier une société et une économie dynamiques. Les qualités qu'incarne le sport – la ténacité, la discipline, le travail d'équipe, l'initiative et l'amour du pays – sont celles dont nous avons besoin pour être des concurrents à la hauteur dans un contexte mondial toujours plus globalisé, tout en maintenant la cohésion sociale au sein de la société singapourienne, et le sentiment d'identité. Tels sont les principes que nous voulons voir profondément ancrés non seulement chez nos athlètes mais dans toute notre société. Nous sommes convaincus que l'on peut vivre mieux grâce au sport.

En juin, Singapour a organisé les vingt-huitièmes Jeux de l'Asie du Sud-Est, manifestation multisports biennale à laquelle ont participé plus de 4000 athlètes. Dans ces jeux se retrouvent les valeurs olympiques intemporelles d'excellence, d'amitié et de respect. Ce qui a transparu tout du long, c'est le climat

d'amitié qui existe entre les peuples d'Asie du Sud-Est. Si la compétition entre athlètes y a été intense et les clameurs des spectateurs n'ont pas été en reste, spectateurs et athlètes ont été un modèle d'esprit sportif et se sont montrés fair-play même dans la défaite. Il est réconfortant de voir combien le sport permet de nouer des liens et de rapprocher des peuples de différentes nationalités, en contribuant ainsi à l'édification d'un monde plus pacifique et meilleur.

En décembre, Singapour aura l'honneur d'accueillir, pour la première fois, les Jeux paralympiques de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, manifestation couronnant le triomphe de la vaillance, envers et contre tous, et qui incarne par excellence les valeurs paralympiques de détermination, d'inspiration, de courage et d'égalité. Le thème des Jeux, « Célébrer l'extraordinaire », rend hommage au courage et à la vaillance considérables des athlètes paralympiques, qui surmontent d'énormes obstacles non seulement pour mener une vie active mais aussi pour exceller dans différentes disciplines. Grâce aux Jeux, nous espérons donner à un plus grand nombre de personnes handicapées l'envie de surmonter les obstacles qui se dressent devant elles pour être le fer de lance de nouvelles aventures et aider à édifier une société où l'intégration soit la plus large possible.

Le rôle que joue le sport comme tremplin du développement durable est dûment reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Alors que l'ONU et ses États Membres s'attèlent à la mise en œuvre du Programme 2030, Singapour est fermement convaincue que nous devons utiliser les valeurs du sport comme source d'inspiration pour viser plus haut et assurer un développement meilleur dans cette course dans laquelle nous sommes engagés en faveur d'un avenir plus inclusif, plus viable et plus prospère pour nos peuples.

M. Al-Sowaidi (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai plaisir à remercier S. E. le Président de l'Assemblée générale d'avoir consacré la présente séance à l'examen de la question du sport au service du développement et de la paix. L'État du Qatar se félicite également d'avoir été l'un des coauteurs du projet de résolution A/70/L.3, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », que l'Assemblée générale doit adopter aujourd'hui.

Le document final du Sommet des Nations Unies, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

(résolution 70/1), présente le sport comme l'un des moyens de promouvoir le développement durable et prend acte de la contribution croissante qu'il apporte au développement et à la paix ainsi que du rôle qu'il joue en faveur de la tolérance, de la contribution des femmes et des jeunes et de l'autonomisation des individus et des collectivités.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en exergue l'expérience accumulée à cet égard par mon pays, qui est fermement convaincu de l'importance du rôle que joue le sport dans le renforcement du dialogue entre les civilisations et dans la promotion de la paix et du développement. Aux fins de la concrétisation des ambitions de l'État du Qatar à l'horizon 2030 et dans le souci de voir se constituer une société active et saine de corps et d'esprit dans laquelle soient renforcées les capacités de l'individu et soit favorisée son interaction avec la société, le Qatar a proclamé dès 2012 le 2 février Journée nationale du sport, dont il a fait un jour férié, dans le cadre d'une initiative sans équivalent sur le plan mondial. L'objectif est de consacrer les principes sociétaux du sport et d'élargir la participation populaire aux différentes activités sportives. En instituant cette Journée, le Qatar vise à réaliser cet objectif par l'adoption de pratiques optimales et la recherche des moyens d'élargir la pratique sportive, d'encourager une participation active, de permettre à tous les membres de la société qatarienne de s'adonner à l'activité sportive de leur choix afin de s'épanouir et de répandre une culture du sport.

De nombreuses résolutions de l'Assemblée générale ont parlé de la nécessité d'édifier un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, et souligné l'importance du sport comme moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. À cet égard, nous tenons à souligner que le Ministère qatarien de la jeunesse et des sports s'efforce d'approfondir la compréhension des notions de santé, d'éducation et de paix grâce au sport. En outre, le Comité olympique qatarien organise chaque année un programme olympique en milieu scolaire, dans une variété de disciplines sportives; destiné aux lycéens âgés de 15 à 18 ans, il a déjà bénéficié à plus de 26 000 élèves, garçons et filles.

Le Comité olympique qatarien a également signé un mémorandum d'accord avec l'Alliance des civilisations de l'ONU, en vertu duquel il s'engage à mettre en œuvre des projets et à organiser des activités communes consacrés à la promotion de la paix et du

développement en tirant parti de la faculté qu'a le sport de souder les collectivités. L'État du Qatar fait également partie du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, qu'il a présidé à Genève en 2013, en partenariat avec le Costa Rica.

L'État du Qatar accorde une importance particulière au sport aux niveaux national, régional et international. Doha a accueilli avec grand succès de grandes manifestations sportives telles que les Jeux asiatiques en 2006. Au moment où nous débattons de l'importance des manifestations sportives, l'État du Qatar accueille les Jeux paralympiques dans le but de faire participer tous les membres de la société au développement des sociétés. Nous tenons également à souligner l'importance de l'initiative « Doha Goals » qui représente depuis 2012 une plateforme pour les initiatives de développement mondial par le sport, sous les auspices de S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar. De même, le Supreme Committee for Delivery & Legacy joue un rôle important dans les préparatifs visant à accueillir au Qatar la Coupe du monde de la FIFA en 2022, qui sera des plus réussies et des plus remarquables. Ce championnat sera l'occasion de promouvoir les valeurs de paix, le développement et l'entente entre tous les peuples du monde, en particulier dans notre région. Ce sera en effet la première fois qu'un État arabe accueillera une manifestation de cette importance. À cet égard, nous sommes en train d'organiser, en coopération avec quelques États, une manifestation de haut niveau à l'ONU relative au rôle joué par l'accueil des grandes manifestations sportives en matière de développement et aux niveaux social et économique afin que tout le monde puisse profiter des enseignements tirés et de l'échange d'expériences entre les États concernant l'accueil des grandes manifestations sportives.

Enfin, nous affirmons que le sport apporte de précieuses contributions à l'édification d'un climat de tolérance et d'entente et au renforcement de la coopération et de la solidarité nationales et internationales.

M. Kaganda (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Brésil, pays d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2016, d'avoir contribué de manière remarquable à l'élaboration du projet de résolution A/70/L.3, que nous sommes sur le point d'adopter et dont la Tanzanie est heureuse de parrainer. Nous tenons également à saluer le formidable travail réalisé par le Comité international olympique, le Comité international paralympique et le

Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix pour promouvoir la paix et l'entente par le sport et l'idéal olympique.

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2016 coïncideront avec la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La présente séance offre donc une occasion exceptionnelle d'évaluer la contribution du sport à la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier à la création d'un climat de tolérance et de compréhension entre les peuples et les nations, comme il est envisagé dans le Document final du Sommet mondial de 2005. La présente séance coïncide également avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui reconnaît que le sport est un élément important du développement durable. Malgré cela, de nombreuses personnes dans divers pays du monde, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas encore pris conscience de tous les avantages que présente le sport. Un grand nombre de personnes sont prises au piège de situations, y compris les conflits et l'occupation coloniale, qui les empêchent de profiter d'une activité sociale très ancienne. Ces personnes méritent mieux. Elles ne doivent pas être laissées de côté. C'est pourquoi nous saluons et appuyons le travail accompli par toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales afin de promouvoir une culture de paix fondée sur la tradition grecque de la trêve olympique. Nous demandons à tous les États Membres de coopérer pleinement à réalisation de l'objectif visé par cette juste cause. Nous appelons également les États Membres et les autres parties prenantes à inclure au besoin le sport dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

La Tanzanie considère que le sport est un instrument important pour renforcer l'unité nationale, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'éducation, la santé, le développement, la paix et la prévention et le règlement des conflits. Depuis la naissance de notre pays, le sport fait donc l'objet de beaucoup d'attention, y compris par l'adoption de mesures politiques et législatives ainsi que par la création du Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports. Une des principales priorités de la Tanzanie, à l'indépendance, a été de rétablir la pratique de plusieurs sports traditionnels qui étaient, entre autres, un symbole de fierté nationale. Des jeux et des sports tels que le tir à l'arc, le Bao – une forme de Mancala – la lutte, la natation, la course à pied, le tir à la corde, le javelot,

le bâton de combat, la corde à sauter et les courses de bœufs tirants, qui étaient largement pratiqués dans l'Afrique précoloniale, avaient été soit modifiés soit totalement supprimés car ils étaient considérés comme primitifs ou païens. Nous avons donc fait en sorte que chacun, indépendamment de son âge, de son sexe, de sa religion ou de sa tribu, participe à des activités sportives, qui continuent d'être organisées au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Elles sont également proposées aux fonctionnaires, dans le cadre de compétitions sportives interministérielles annuelles.

Comme à l'ONU, la diversité fait la force et la particularité de l'olympisme, ce que montrent les pays qui participent aux Jeux, unis à l'appui de ses idéaux. Nous nous félicitons vivement que les organisateurs mettent tout en œuvre pour la participation des personnes handicapées, grâce aux Jeux paralympiques. Nous sommes néanmoins préoccupés par l'inégale représentation des pays développés et en développement y participant. Il faut donc absolument promouvoir des partenariats et renforcer la coopération afin de combler ce fossé. Nous devons mettre en place des partenariats durables qui présentent des avantages réciproques afin de promouvoir le sport auprès des jeunes. Nous savons bien en effet que, entre autres avantages, le sport peut être une importante source de revenus. La Tanzanie est prête à établir de tels partenariats, y compris le développement des infrastructures nécessaires à l'entraînement des jeunes dans différents sports. Récemment, S. E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, a inauguré un parc sportif communautaire moderne, construit en partenariat avec la Symbion Power Company, des États-Unis, et le Sunderland Association Football Club, de Grande-Bretagne.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre consternation face aux incessantes dérives racistes et xénophobes dans le sport. Ces dérives sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de l'olympisme et aux principes qu'ils consacrent. Nous rappelons que le paragraphe 218 de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, engage les États, agissant en coopération avec les comités olympiques compétents, à intensifier la lutte contre le racisme dans le sport, notamment en éduquant les jeunes du monde entier par le biais d'activités sportives pratiquées sans aucune discrimination, et dans le droit fil de l'esprit olympique qui repose sur la compréhension entre les êtres humains, la tolérance, la loyauté et la solidarité. Nous considérons

que la Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, qui doit être célébrée le 6 avril, doit être l'occasion de s'attaquer à certains de ces problèmes délicats et déplorable.

M. Narang (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'accent que met l'Assemblée générale sur le sport en tant que facteur de paix et instrument de développement. L'Inde souscrit fermement à l'idée de considérer le sport comme un idéal à poursuivre en vertu des multiples et nobles objectifs qui sont au cœur des activités de l'Organisation.

Dans la tradition indienne ancestrale, l'exercice physique et le sport étaient considérés comme éléments indissociables d'une bonne santé. Comme le souligne un vieux proverbe sanscrit, la vertu de la santé est à la base de tous les succès. L'auteur de ce proverbe prône les vertus de l'exercice physique et du sport pour la santé, la longévité, la force, l'absence de maladies et, finalement, le bonheur. Le sport joue un rôle important à l'échelon individuel comme à l'échelon social. Au niveau individuel, comme le souligne le proverbe sanscrit, le sport est directement lié à la bonne santé, un objectif important des politiques de développement qui, cela va sans dire, constitue désormais un objectif de développement durable à part entière.

Parallèlement, le sport forme le caractère. Il contribue à motiver les enfants et les jeunes, et leur inculque l'indispensable esprit de corps, soit le sens du partenariat avec les autres. Il permet en outre de développer des qualités de meneur, de l'esprit de partage, le respect des règles de compétition et le respect d'autrui. Sur le plan social, d'autre part, il ne saurait en effet y avoir d'outil plus efficace que le sport pour galvaniser les gens et les réunir autour d'un objectif commun. Les principes de non-discrimination et d'égalité, notamment d'égalité entre les sexes, de même que les fondements de tous les droits de l'homme peuvent s'enseigner grâce au sport. Le sport favorise également la paix et l'amitié entre toutes les nations et tous les peuples.

Nous nous félicitons que le rôle important que joue le sport dans le développement durable soit dûment pris en considération par nos dirigeants dans la Déclaration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui en salue à juste titre la contribution croissante au développement et à la paix par la tolérance et le respect qu'il préconise; à l'autonomisation des femmes et des jeunes, de l'individu et de la collectivité, et à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale.

L'Inde applaudit sincèrement la part inestimable que prend le Mouvement olympique à la définition du sport comme instrument idéal de promotion de la paix, du bon voisinage et du développement. Nous nous réjouissons de la tenue des prochains Jeux olympiques et paralympiques d'été à Rio de Janeiro. Nous souhaitons plein succès à nos amis brésiliens dans l'organisation de cette remarquable célébration de la vaillance humaine. Dans la même veine, nous tenons également à saluer les efforts des organisateurs de plusieurs manifestations de cet ordre organisées cette année, dont les Jeux olympiques spéciaux d'été à Los Angeles, la coupe du monde de cricket en Australie et en Nouvelle-Zélande, la coupe du monde féminine de la Fédération internationale de football association au Canada, les Universiades d'été en République de Corée et les Jeux européens en Azerbaïdjan, pour n'en citer que quelques-uns.

En Inde, au niveau national, le sport, les jeux et la culture physique font également partie intégrante du patrimoine indien, qui se retrouve encore aujourd'hui non seulement dans le système hautement évolué du yoga, mais aussi dans le grand nombre de jeux autochtones et d'arts martiaux pratiqués dans diverses parties de l'Inde. L'Inde jeune et régénérée adhère une fois de plus au sport. On peut le voir avec la réémergence de plusieurs sports, sans parler du hockey et du kabaddi, qui se disputent actuellement les créneaux horaires de forte audience télévisuelle avec le cricket. Pourtant, l'Inde est un pays en développement où les infrastructures sportives ne sont pas en mesure de répondre à la demande croissante. L'augmentation de la densité de notre population s'est également traduite par une restriction relative de la liberté d'accès, en particulier dans les zones urbaines. Le Gouvernement indien s'emploie activement à remédier à ces problèmes pour que le sport demeure accessible à tous les Indiens.

Je voudrais également mettre l'accent sur l'importance du rôle joué par le yoga, qui constitue une pratique bénéfique pour la santé physique et mentale. Reconnaissant le pouvoir riche et avéré de cette ancienne pratique qui contribue au développement de personnes et de communautés saines, le Gouvernement indien a redoublé d'efforts pour faire en sorte que le yoga soit considéré comme une importante activité sportive bénéfique à la santé dans l'ensemble du pays. À cet égard, ma délégation se félicite particulièrement de la décision prise par l'Assemblée générale l'année dernière de proclamer le 21 juin Journée internationale du yoga, et de la célébration sans précédent cette année

de la toute première Journée internationale du yoga, ici même à l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Assemblée générale, et même l'ensemble des États Membres, de leur précieux soutien.

L'ancien Président sud-africain, Nelson Mandela, dont le recours au sport dans un objectif d'harmonie et de paix sociales est bien connu, ne pouvait mieux dire en dit à propos du sport, à savoir qu'il parle aux jeunes dans une langue qu'ils comprennent. Nous aurions donc tout intérêt à utiliser cet outil qui parle une langue universelle pour poursuivre les objectifs universellement reconnus de paix et de développement qui sont les nôtres.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer une nouvelle fois la sincère conviction de l'Inde que les sports et tous les événements sportifs renforcent les liens inestimables de concorde et d'entente qui nous unissent comme une seule et même famille.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne au début de la présente séance et souhaite formuler les observations suivantes à titre national.

Mon pays se félicite de l'adoption imminente du projet de résolution A/70/L.3, dont il est fier d'être l'un des coauteurs. Le consensus qui s'est clairement dégagé au sein de l'Assemblée générale sur ce thème montre bien que l'idéal de la Trêve olympique est bien vivant et puissant. Nous devons à présent concrétiser cet engagement. En cette période d'instabilité persistante et de problèmes croissants, nous nous félicitons du message qu'envoie le projet de résolution en considérant le sport comme un moyen de prévention. En effet, son langage universel permet de combler les fossés existants et de promouvoir les valeurs fondamentales nécessaires à la tolérance et à l'instauration d'une paix durable. Sur le terrain de jeu, les différences culturelles, linguistiques, religieuses, sociales et idéologiques s'estompent. Nous apprécions grandement, en outre, l'accent qui a été mis cette année sur les catégories vulnérables, telles que les enfants, les personnes handicapées, les femmes et les filles, et la nécessité de les inciter à pratiquer le sport, dans l'intérêt de la paix et du développement.

L'Italie est fermement convaincue que le sport est un puissant instrument de promotion de la paix et du développement et elle est fière de faire partie du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix. C'est également la raison pour laquelle

nous avons activement appuyé, en 2009, l'adoption de la résolution 64/3 portant octroi au Comité international olympique du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, dont nous souhaitons la bienvenue au Président, M. Bach, et au Vice-Président, M. Pescante.

Dernièrement, en 2014, nous avons organisé, à l'ONU à New York, une manifestation consacrée aux enfants, au sport et au développement comprenant un programme interuniversitaire ainsi qu'une mission sociale sans but lucratif instituée par la célèbre équipe de football italienne de l'Internationale de Milan afin de venir en aide aux enfants et aux jeunes dans le besoin de 29 pays à travers le monde. L'objectif était de redonner aux enfants le droit de jouer grâce à des programmes de football, d'apprendre aux jeunes l'esprit d'équipe et la signification du fair-play et de leur donner accès aux services de santé et d'éducation, qui sont très souvent inexistantes dans leurs villages. Le principal message de cette manifestation était que le sport est un outil essentiel de promotion du développement durable. On a déjà pu constater qu'il s'agissait d'un outil efficace et flexible s'agissant de la promotion des objectifs de paix et de sécurité.

Depuis la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en l'an 2000, le sport joue un rôle crucial dans la réalisation de chacun des huit objectifs. Nous sommes convaincus que le sport est également un outil puissant pour atteindre les 17 objectifs de développement durable que nous venons d'adopter récemment.

Comme l'a dit un jour le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le sport est devenu un langage universel, un dénominateur commun qui fait tomber tous les murs, toutes les barrières. C'est dans cet esprit que nous souhaitons plein succès au Brésil pour l'organisation des Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro.

M^{me} Kasese-Bota (Zambie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir donné à ma délégation l'occasion d'apporter sa contribution au débat sur le point très important de l'ordre du jour consacré au sport au service du développement et de la paix. La présentation du projet de résolution de cette année (A/70/L.3) intervient à un moment particulièrement opportun, à peine un mois après l'adoption par nos chefs d'État et de gouvernement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et la commémoration des 70 années d'existence de l'ONU au cours d'un débat de haut niveau dans lequel les pays ont

renouvelé leur engagement à l'égard des idéaux de la Charte des Nations Unies, dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales. La Zambie a conscience du rôle précieux que joue le sport dans la promotion de la paix, du dialogue, de la réconciliation, de la coopération et de la solidarité nationales et régionales, ainsi que de l'éducation, de la santé et du développement durable.

Pays féru de sport, la Zambie réaffirme les engagements qu'elle a pris en vue de mettre en place le cadre juridique et l'appui financier nécessaires à l'intégration du sport au programme de développement national. À cet égard, l'éducation physique a été incorporée aux programmes scolaires de notre pays, dès les petites classes. La Zambie reconnaît que le sport est un important moyen de promouvoir l'harmonie et le rapprochement entre personnes de tous horizons politiques, sociaux et religieux. Le sport est une façon de se récréer, de mener une vie saine, qui draine, aussi, les foules, se prêtant, à ce titre, à la diffusion dans les écoles primaires et secondaires de messages susceptibles de sauver des vies, notamment concernant le VIH/sida. En conséquence, nous avons mis en œuvre plusieurs projets au niveau local, qui ont mis en lumière la faculté qu'a le sport de transformer positivement la société. Citons, notamment, le programme « Go Sisters! », qui s'attache à autonomiser les filles et les femmes de 12 à 25 ans pour leur permettre d'assumer un rôle de premier plan au sein de leur collectivité, avec la création par les animatrices issues de ces populations de comités d'organisation autogérés chargés de l'élaboration et de la gestion des programmes pédagogiques et sportifs. Nombre d'enfants des rues et d'enfants orphelins ou touchés par le VIH/sida sont inscrits dans ces programmes, qui ont donné des résultats très positifs.

En outre, le sport s'est avéré important comme compétence et comme choix de carrière pour les jeunes, pour lesquels il représente une source de revenu notable et particulièrement viable, toutes tranches d'âge confondues. Nous sensibilisons en conséquence les jeunes aux bénéfices qu'ouvre une carrière sportive. À cet égard, le Gouvernement zambien s'est attelé, de pair avec les associations sportives, à renforcer la recherche de talents et à promouvoir l'excellence dans ce domaine. La Zambie continue d'avoir à cœur de promouvoir le sport au service du développement et de la paix en appuyant, entre autres, le Comité national paralympique, institution qui coordonne les programmes sportifs s'adressant aux personnes handicapées. Le Gouvernement déploie également des efforts pour construire des installations sportives plus

accessibles permettant d'accueillir diverses disciplines sportives.

La Zambie est l'un des bénéficiaires du programme pilote du Comité international olympique « Le sport, c'est l'espoir », qui a permis de construire un centre olympique polyvalent pour les jeunes à Lusaka, dont ont déjà bénéficié des sportifs et sportives de toute l'Afrique, et qui accueille des installations modernes pour la pratique du football, du hockey et de l'athlétisme, entre autres. Le centre attire également les jeunes défavorisés de Lusaka auquel il offre un moyen de se dépenser et d'épanouir leur potentiel dans le domaine sportif en pratiquant et en s'entraînant au centre.

Grâce à son infrastructure sportive moderne, la Zambie a pu accueillir avec succès, en 2012, les Jeux régionaux de la Zone VI créés par le Conseil supérieur du sport en Afrique pour les moins de 20 ans. Le succès remporté par ces tournois au Centre a incité le Gouvernement à envisager d'accueillir à l'avenir des jeux continentaux de plus grande ampleur. La Zambie s'inspire également du modèle des pratiques du Comité international olympique dans l'ensemble du pays. En conséquence, le Gouvernement s'est attelé à la construction d'installations sportives dans toutes les provinces zambiennes.

Pour terminer, je tiens à insister sur l'attachement de la Zambie à la pratique sportive des jeunes, qui favorise la paix et le développement durable aux échelons national, régional et mondial. La Zambie se tient prête à collaborer avec tous ses partenaires en vue de promouvoir différentes disciplines sportives dans l'intérêt de la paix et du développement durable.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba se porte traditionnellement coauteur du projet de résolution (A/70/L.3) que nous a présenté le Brésil, et elle continuera à appuyer les efforts visant à promouvoir le sport comme moyen de développement de la paix et du bien-être et à atteindre les objectifs définis en matière de santé, d'éducation, d'intégration sociale et d'autonomisation des femmes, des jeunes et des collectivités en général dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Cuba a mis le développement du sport à grande échelle au service de l'amélioration de la qualité de vie de la population, et la pratique sportive est gratuite pour tous les citoyens. L'assurance de pouvoir pratiquer un sport, droit constitutionnel de tous les Cubains, est l'un des acquis les plus significatifs de la

Révolution cubaine en matière de droits de l'homme. Actuellement, la pratique du sport est répandue dans tout le pays, ce qui permet à la population cubaine, dont une majorité de femmes, de jouir d'une grande forme physique. L'intégration de l'éducation physique aux programmes de l'éducation nationale et l'existence de centres d'enseignement spécialisé où sont appliqués des programmes d'éducation physique spécifiques se sont révélées des facteurs essentiels de la réalisation des objectifs précités.

Cuba a formé un nombre considérable de professeurs d'éducation physique spécialisés, hommes et femmes, qui continuent de mettre en œuvre la stratégie de développement de la culture physique et de la santé au sein des collectivités, notamment dans les gymnases et les centres de thérapie. Ils s'occupent également des programmes de santé et de prévention sanitaire à l'intention, entre autres, des personnes du troisième âge et des femmes enceintes et allaitantes, ainsi que des groupes locaux d'aérobic et de gymnastique élémentaire pour les femmes, qui font partie intégrante de la stratégie de développement que nous avons définie. Pour sa part, le pays compte un réseau d'installations sportives offrant des services dans toutes les municipalités, qui permet de favoriser une plus grande pratique sportive au sein de la population.

L'importance du champ couvert par l'enseignement sportif repose sur le système d'enseignement sportif mis en place par l'État cubain, qui propose une faculté de culture physique dans chaque province, un institut de culture physique au niveau national, huit écoles de formation au professorat d'éducation physique de niveau intermédiaire et une école internationale spécialisée dans l'éducation physique et le sport. Cette école, inaugurée en 2000, a ouvert ses portes à ses premiers étudiants, en provenance de la République démocratique du Congo. Aujourd'hui, des milliers de jeunes venant de pays en développement continuent d'y obtenir leur diplôme. Les résultats obtenus dans ce secteur grâce à la formation dispensée dans ces institutions du système d'enseignement sportif sont complétés par la création de centres spécialisés dans la formation d'athlètes. Parallèlement, nous assurons la formation de professionnels du sport de haut niveau. Cuba a mis au point l'un des systèmes les plus éprouvés de médecine sportive, qui comprend l'un des laboratoires anti-dopage les mieux équipés de tous les laboratoires homologués par le Comité international olympique. Ce laboratoire moderne atteste de l'attachement de Cuba à la lutte contre le dopage dans le sport.

Le sport cubain, actuellement, jouit d'une santé florissante et compte parmi les plus renommés, aussi bien à l'échelon régional qu'au niveau olympique international, ce qui se traduit non seulement par les résultats obtenus dans les compétitions de tous niveaux, mais également dans la solidarité et la coopération dont Cuba fait preuve vis-à-vis de divers pays, en y déployant des professionnels du sport. Le prestige du sport cubain repose sur la présence cubaine dans le monde, dans un esprit de solidarité, par le truchement d'entraîneurs et de professeurs d'éducation physique. Cuba a apporté son appui aux réalisations sportives de nombreux pays et continuera à le faire dans la mesure de ses moyens.

Toutes ces réalisations, aussi bien au niveau national que dans le domaine de la coopération, ont été possibles grâce à la volonté du Gouvernement et du peuple cubains. Toutefois, les efforts visant au plein exercice de ce droit ont souvent été entravés depuis plus de 50 ans par la politique génocidaire du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Pour ne citer qu'un exemple, les établissements sportifs cubains ne sont pas autorisés à se procurer, sur le marché des États-Unis d'Amérique, des articles, des équipements et des tenues sportifs tels que les matelas pour le saut à la perche ou le saut en hauteur, les anneaux à ressorts rétractables de marque *Multimarc* pour la gymnastique artistique, certains vélos de marque *Canondale* et du matériel électronique de mesure pour l'athlétisme, entre autres choses.

Pour terminer, Cuba réaffirme son attachement à la promotion du sport au profit du peuple cubain et des pays frères qui ont besoin de nos modestes contributions et expériences dans ce domaine.

M. Crilchuk (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saluer le travail accompli à l'ONU par le Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, qui vise à renforcer le rôle du sport en tant que moyen de promouvoir le sens civique et l'amitié. Nous nous félicitons également de l'adoption attendue du projet de résolution A/70/L.3, qui a été présenté par le Brésil et que mon pays a parrainé. Je tiens également à saluer l'excellent travail effectué par le Brésil en vue de l'organisation en 2016 des Jeux olympiques et paralympiques, qui auront lieu pour la première fois dans notre région. Nous sommes convaincus qu'ils seront couronnés de succès et rassembleront de nombreux participants venus du monde entier.

Beaucoup a été dit sur la façon dont le sport peut jouer un rôle clef dans les efforts des Nations Unies visant à améliorer les conditions de vie des populations du monde entier. Le sport permet de jeter des ponts entre les individus et les communautés et de créer des conditions favorables à la paix. En promouvant une philosophie de vie fondée sur les valeurs olympiques que sont la poursuite de l'excellence, le respect et la célébration de l'amitié, l'olympisme prouve que le sport peut contribuer à l'édification d'un monde meilleur. Ces efforts sont étroitement liés aux initiatives et aux programmes de plus grande envergure lancés par divers États Membres et organisations internationales en vue de faire progresser le sport, d'une manière intégrée et compatible avec l'action menée dans le domaine social. Un exemple à cet égard est la reconnaissance de l'importance du sport dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

En Argentine, nous mettons en œuvre un plan national dans le domaine du sport et nous encourageons des pratiques saines favorables au plein épanouissement des individus, telles que l'engagement, la solidarité, l'amitié et le respect de la diversité. Ainsi, en Argentine, au cours des 10 dernières années, nous avons développé le concept de sport social, entendu comme la pratique des activités physiques sportives par toute la population, indépendamment de l'âge, du sexe ou des considérations sociales, culturelles ou ethniques, sous diverses manifestations et dans des situations permettant de favoriser l'intégration, faisant du sport un environnement propice au plein épanouissement humain. Nous notons avec satisfaction que ces éléments sont reflétés dans le projet de résolution que nous allons adopter.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, la ville de Buenos Aires a été choisie pour accueillir en 2018 la troisième édition des Jeux olympiques de la jeunesse d'été. Nous estimons que le choix de Buenos Aires marque la reconnaissance par la communauté internationale des réalisations de l'Argentine dans le domaine du sport et de ses succès en matière de développement socioéconomique et politique au cours des dernières années.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en adoptant ce projet de résolution, nous entendons envoyer un message clair de paix et de bonne volonté internationale au peuple du monde. Par conséquent, en tant que coauteur du projet de résolution, l'Argentine exhorte tout le monde à réaffirmer le respect de la Trêve

olympique, une tradition antique qui permet aux athlètes et à d'autres personnes de se déplacer en toute sécurité pour participer aux Jeux, mobilisant ainsi les habitants du monde entier en faveur de la cause de la paix.

M. Yaremenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine appuie pleinement l'adoption par consensus du projet de résolution A/70/L.3, relative à l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. L'Ukraine a toujours fait partie des États qui parrainent ce projet de résolution. Cependant, le projet de résolution contient une disposition par laquelle l'Assemblée générale note le succès des XXII^e Jeux olympiques d'hiver et des XI^e Jeux paralympiques d'hiver, qui ont eu lieu à Sotchi (Fédération de Russie) du 7 au 23 février 2014 et du 7 au 16 mars 2014, respectivement. Nous estimons que cette disposition va directement à l'encontre de l'antique tradition grecque de l'*ekecheiria*, la trêve olympique. Durant ces jeux, la Fédération de Russie a cyniquement violé la Trêve olympique. Elle a illégalement occupé et annexé la République autonome de Crimée, en Ukraine, et elle poursuit ses actes d'agression contre mon pays. Compte tenu de ces faits, cette année, l'Ukraine n'a malheureusement pas eu d'autre choix que de ne pas se porter coauteur du projet de résolution.

Néanmoins, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter plein succès au Brésil et lui exprimer notre soutien total et sincère pour l'organisation des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques de 2016, ainsi que pour son rôle dans la promotion et le renforcement d'une culture de paix fondée sur l'esprit de la Trêve olympique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 64/3 du 19 octobre 2009, je donne maintenant la parole au Président du Comité international olympique.

M. Bach (Comité international olympique) : Le Comité international olympique (CIO) a l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale.

Le CIO souhaite remercier le Gouvernement brésilien et ses représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies d'avoir soumis le projet de résolution A/70.L.3 à l'Assemblée générale. Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements au Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, coprésidé par la Principauté de Monaco et la Tunisie, à tous les États qui ont parrainé ce projet de résolution

et au Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix pour leur soutien en vue de l'intégration du sport dans les travaux des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Organisation des Nations Unies et le CIO s'appuient sur les valeurs communes de tolérance, de solidarité et de paix. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a parfaitement décrit, lorsqu'il a dit que « les principes olympiques sont les principes de l'ONU ».

Le CIO se félicite que l'Assemblée générale ait une fois de plus reconnu que le sport est un facteur important en faveur de la paix et de l'entente dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Comme je l'ai fait lors du dernier sommet des Nations Unies sur le développement durable, je tiens à souligner que l'ONU et tous ses États Membres peuvent compter sur l'appui indéfectible du CIO pour réaliser notre objectif commun de parvenir au développement pacifique de l'humanité.

Notre Agenda olympique 2020 est parfaitement conforme au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU. Cela est particulièrement vrai pour l'objectif de développement durable 16, qui porte sur la mise en place d'institutions responsables, efficaces et ouvertes à tous. Dans son Agenda olympique 2020, le CIO a veillé à ce que nous nous conformions aux normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance et de transparence. Dans ce contexte, nous demandons aux autres grandes organisations sportives d'entreprendre sans tarder les réformes qui s'imposent en vue de rétablir leur réputation.

La Trêve olympique est le symbole de nos valeurs communes de tolérance, de solidarité et de paix. Le sport se trouve dans une position sans pareil pour mettre en pratique l'esprit de la Trêve olympique. C'est le seul domaine de l'expérience humaine qui soit devenu une loi universelle. Quel que soit l'endroit dans le monde où nous pratiquons le sport, les règles sont les mêmes et s'appliquent à tous. Elles sont fondées sur nos valeurs communes. Le sport cherche toujours à jeter des ponts, jamais à ériger des murs.

Nous ne pouvons jeter des ponts que si notre autonomie et notre neutralité sont respectées. Dans l'intérêt mutuel du sport et de la politique, j'exhorte l'Assemblée à continuer de protéger et renforcer l'indépendance du sport, comme elle l'a fait en adoptant

la résolution 69/6 en octobre dernier, qui reconnaît l'autonomie du sport.

Dans le sport olympique, tous les gens sont égaux sans distinction de race, de sexe, de condition sociale, d'appartenance culturelle ou politique, de confession ou de conviction. Ce principe fondamental de non-discrimination permet au sport de promouvoir la paix et l'entente entre tous les peuples. Les Jeux olympiques sont le point culminant de cette vision. Ils représentent le moment où les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix deviennent réelles. C'est le moment où la communauté internationale se réunit pour une compétition pacifique.

Dans le Village olympique, nous voyons la tolérance et la solidarité dans leur forme la plus pure. Les athlètes des 206 comités olympiques nationaux vivent ensemble dans l'harmonie, sans discrimination d'aucune sorte. Le Village incarne le véritable esprit de l'« unité olympique dans la diversité », les athlètes venus des quatre coins du monde vivant ensemble sous un même toit. Dans ce qui constitue un village planétaire au sens propre du terme, les athlètes apprennent à se connaître et à se comprendre les uns les autres, non seulement sur le plan humain en partageant leurs expériences, leurs émotions et leurs repas, mais en partageant également leur respect pour l'excellence, pour la victoire et pour la défaite. De cette manière, les athlètes olympiques montrent au monde entier qu'il est possible de rivaliser, tout en vivant en paix ensemble.

Dans cet esprit olympique de paix et de solidarité, le CIO, de concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aide les réfugiés du monde entier en leur offrant des activités, et en leur redonnant de l'espoir et de la confiance en eux-mêmes par le biais du sport. Le Secrétaire général a nommé notre Président honoraire, M. Jacques Rogge, Envoyé spécial pour les jeunes réfugiés et le sport en 2014. Le CIO est heureux d'appuyer ces activités sur le plan financier et a créé un fonds supplémentaire de 2 millions de dollars pour donner de l'espoir aux réfugiés par le biais du sport. Dans le même temps, nous aidons les athlètes réfugiés de haut niveau à poursuivre leur carrière sportive. Nous les aidons à réaliser leur rêve d'excellence dans le sport, même lorsqu'ils doivent fuir la violence et la faim. Je voudrais lancer un appel à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils nous aident à identifier des athlètes prometteurs de cette stature.

À l'heure actuelle, toutefois, aucun de ces athlètes n'aurait la possibilité de participer aux Jeux olympiques,

même s'il se qualifiait sur le plan sportif, car son statut de réfugié le prive d'une patrie ou d'un comité national olympique pour le représenter. Aujourd'hui, il m'est agréable d'annoncer devant la présente séance de l'Assemblée générale que le Comité international olympique invitera les athlètes réfugiés les plus qualifiés à participer aux Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro. N'ayant aucune équipe nationale à laquelle appartenir, aucun drapeau derrière lequel marcher, aucun hymne national joué en leur honneur, ces athlètes réfugiés seront accueillis aux Jeux olympiques sous le drapeau olympique et l'hymne olympique. Ils seront logés au Village olympique avec les 11 000 autres athlètes de 206 comités olympiques nationaux. Ce sera un symbole d'espoir pour l'ensemble des réfugiés dans le monde, et cela rendra le monde plus conscient de l'ampleur de la crise.

Récemment, un autre exemple merveilleux de la manière dont le sport peut favoriser la paix et l'inclusion a été la reconnaissance du Comité olympique national du Soudan du Sud par le CIO. Avec cette reconnaissance, nous voulions envoyer un signal d'espoir à un jeune pays et à son peuple, un signal d'espoir parce que le sport a toujours jeté des ponts entre tous les peuples et toutes les cultures. Le Président du Comité olympique national du Soudan du Sud nouvellement reconnu a remercié la session du CIO en disant : « Nous allons maintenant armer nos jeunes avec le sport, et non pas avec des fusils. » C'est l'esprit de la Trêve olympique que l'Assemblée défendra en appuyant le projet de résolution d'aujourd'hui.

Les Jeux olympiques sont le moment où la communauté internationale se rassemble pour célébrer notre humanité commune. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les prochains Jeux olympiques et paralympiques de Rio de Janeiro en 2016 fourniront un cadre spectaculaire pour montrer ce que l'esprit humain a de meilleur. Nous pouvons nous réjouir ensemble à la perspective de Jeux olympiques mobilisateurs.

Je voudrais réitérer l'invitation chaleureuse à la communauté internationale de se rassembler à Rio de Janeiro en 2016, faite par le Comité d'organisation, qui est dirigé d'une main de maître par notre ami et collègue Carlos Nuzman. Le Brésil et les Brésiliens accueilleront le monde avec enthousiasme et nous éblouiront avec leur joie de vie et leur passion pour le sport. Par le biais des Jeux olympiques, le peuple brésilien rappellera au monde sa combinaison singulière de passion et d'efficacité.

L'histoire parlera d'un Rio de Janeiro d'avant les Jeux olympiques et d'un Rio de Janeiro, en bien meilleur état, d'après les Jeux olympiques. Rio de Janeiro prépare un legs des Jeux olympiques par le biais de mesures très concrètes, comme les améliorations si nécessaires du système de transport public et des programmes éducatifs pour tous, dont bénéficieront les générations futures. Les Jeux olympiques de Rio de Janeiro sont déjà un symbole de tous les efforts que déploie le Brésil pour construire un avenir meilleur pour tous ses ressortissants.

Les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix sont des parties essentielles de l'héritage que lègue le Brésil au peuple brésilien. Elles mettent en vedette le sport en tant que moyen essentiel de promouvoir la paix, l'inclusion sociale et la tolérance pour lutter contre la discrimination raciale, ethnique et sexuelle.

Je voudrais saluer les efforts faits par le Brésil, le Comité d'organisation et le Mouvement paralympique pour promouvoir les droits et l'inclusion des personnes handicapées aux Jeux paralympiques et au-delà. C'est un autre exemple illustrant la façon dont le sport peut inspirer le progrès social. L'autre exemple c'est la coopération entre le CIO et ONU-Femmes. Notre initiative conjointe cible les filles âgées de 12 et 14 ans scolarisées dans l'État de Rio de Janeiro. Grâce à un ensemble de programmes sportifs, nous donnons à ces fillettes les moyens de devenir de futures dirigeantes.

La mission du CIO est de mettre le sport au service de l'humanité. Nous savons que nous ne pouvons atteindre cet objectif que par le biais d'un partenariat avec d'autres; c'est pourquoi nous redisons aujourd'hui à l'ONU et à ses États Membres que nous sommes déterminés à œuvrer en partenariat en vue de faire de nos objectifs communs une réalité. La Trêve olympique peut donner l'espoir d'un avenir meilleur pour tous. Grâce à l'appui de l'Assemblée générale au projet de résolution d'aujourd'hui sur la Trêve, j'espère que les Jeux olympiques de Rio de Janeiro 2016 seront synonymes des efforts que fait la communauté internationale pour édifier un monde pacifique et meilleur pour tous grâce au sport.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 12 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.3, intitulé « Édification d'un

monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.3, outre les pays énumérés dans la liste, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, Congo, El Salvador, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Guinée équatoriale, Érythrée, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Kiribati, Koweït, Kirghizistan, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République de Corée, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République de Macédoine, République de Moldova, République unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Turkménistan, Vanuatu, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.3?

Le projet de résolution est adopté (résolution 70/4).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 12 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.